

Image not found or type unknown



## Depot de bilan et paiement tva

Par **alexdunkan\_old**, le **07/06/2007** à **08:57**

Bonjour, suite à de grosses difficultés financières ma société (sarl dont je suis le gérant) est en cessation de paiement et donc se tourne vers une liquidation judiciaire. J'ai une dette de TVA de 7500 euros, suis-je obligé dans tous les cas de la régler auprès des impôts, ou uniquement si il est reconnue qu'il y a eu faute de gestion ? Par avance merci.